

République Française

Département de la Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 13 MARS 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	13	13 + 5 pouvoirs

Date de convocation
9 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, maire.

Présents : **Dominique ROUSSEAU, Marie-Claude CARDOT, Christine MEYER, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Stéphanie HINDELANG, Sébastien FRESSE, Anne ROZAIRE, Laurent NOISETTE, Jean-Claude ROMARY, Frédérique SIMONIN, Christian BOURGAUX, Marcel TEDESCO.**

Absents : .

Représentés : **Cathy GREINER à Gérard GEORGEL, Pascal DURAND à Marie-Claude CARDOT, Anthony GIRAUD à Guillaume ÉTÉVÉ, Valérie JACOB à Marcel TEDESCO, Séverine HUSSON à Sébastien FRESSE.**

Madame Marie-Claude CARDOT a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Dél. 07.2023 - Elections des membres du CCAS

N° de délibération : 07_2023

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	5	18	0	0	0

Objet : Elections des membres du CCAS

En application des articles R.123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le Maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

En application de l'article R.123-9 du code de l'action sociale et des familles, le siège laissé vacant par un conseiller municipal, pour quelque cause que ce soit, est pourvu dans l'ordre de la liste à laquelle appartient l'intéressé. Lorsque ces dispositions ne peuvent plus être appliquées, le siège laissé vacant est pourvu par le candidat de celle des autres listes qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Dans l'hypothèse où il ne reste aucun candidat sur aucune des listes, il est procédé dans le délai de 2 mois au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus.

Le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

La délibération n°33/2020 du conseil municipal en date du 30 juin 2020 a décidé de fixer à 5 le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Or, un conseiller membre du CCAS ayant démissionné, puis Dominique RAVEY membre et Vice-présidente du CCAS étant décédée et la liste ne comportant qu'un seul nom supplémentaire, il y a lieu de renouveler l'ensemble des administrateurs élus du conseil municipal.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à une nouvelle élection de ses représentants au conseil d'administration. La liste de candidats suivante a été présentée par des conseillers municipaux :

Liste 1 :

- Marie-Claude CARDOT
- Frédérique SIMONIN
- Christine MEYER
- Cathy GREINER
- Anthony GIRAUD
- Dominique ROUSSEAU (membre supplémentaire)
- Stéphanie HINDELANG (membre supplémentaire)

En cas de démission d'un membre élu, il sera remplacé par un membre supplémentaire sans renouveler le conseil d'administration dans son intégralité.

Selon l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, en cas de candidature unique pour un même poste, ou en cas de liste unique, aucun vote n'est nécessaire et les nominations prennent effet dès que le maire a donné lecture des résultats de l'appel à candidature.

Le conseil est donc invité à approuver que la liste d'élus volontaires présentée ci-dessus devient la nouvelle composition des membres élus au CCAS.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Approuve la nouvelle composition du CCAS



Marcel TEDESCO

MARCEL TEDESCO
2023.03.14 11:35:01 +0100
Ref:20230314_112802_24-0
Signature numérique
Maire
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Marcel TEDESCO,
Maire